

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

Décision : DAJ2025-265

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche
relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Hélène ESPEROU ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin
à ses fonctions de responsable du Pôle Recherche Clinique au sein de l'Institut
Thématique « Santé publique » de l'Inserm.

Article 2 : Les décisions n°2017-68 et 2024-286 sont abrogées.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE
LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel